

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

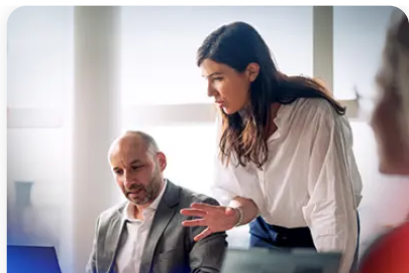
25 mars 2009

**Décision du 19 juin 2008 relative aux modifications des règles de fonctionnement de la chambre de compensation et du système de règlement livraison d'instruments financiers LCH.CLEARNET SA, dans le cadre du projet de fourniture de services de compensation sur la plate-forme Equiduct Trading**

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ MICA

24 avril 2026

Fin de la période transitoire MiCA : l'ESMA précise ses attentes envers les professionnels et alerte les épargnants



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

24 avril 2026

Dans un paysage de l'épargne de plus en plus digitalisé, l'AMF souligne l'importance de la qualité de l'information fournie aux épargnants lors du parcours investisseur



CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

24 avril 2026

Synthèse des contrôles SPOT sur le parcours client digitalisé



*Mentions légales :  
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*